

Ordre du jour :

- Budget 2020 du Conseil départemental
- Le point sur le dossiers du canton
- Répartition de la dotation cantonale associative 2020
- Questions diverses

1°) Budget 2020 du Conseil départemental

Mme COZIC-GUILLAUME :

Comme traditionnellement, le premier conseil cantonal de l'année est consacré au budget. Ce dernier a été voté le 06 février dernier. Le budget 2020 s'élève à 608 M€. Il va y avoir 101 M€ en plus d'investissement.

Le Département va avoir à supporter, dès 2021, la suppression de la taxe d'habitation. Cette réforme de la fiscalité locale va avoir un impact par rapport à la suppression de la part de la taxe foncière. Le Département percevait cette taxe foncière qui va être transférée au bloc communal. Pour le prochain budget, le Département sera privé de son dernier levier fiscal et donc pour le budget 2021, nous n'aurons plus de marge de manœuvre, il n'y aura plus que les dotations de l'Etat.

Ce qui jouera sur les recettes car avec les dotations, nous sommes tributaires de la conjoncture économique et comme cette conjoncture est mauvaise, et avec en plus la crise du Coronavirus. Cela aura des incidences sur notre économie et les dépenses du Département seront très impactées.

Depuis plusieurs années, il y a une baisse continue des dotations de l'Etat, et en même temps l'Etat nous transfère des charges nouvelles, en particulier les charges de la démographie médicale.

Dans le même temps avec le pacte financier, l'Etat a demandé aux Collectivités territoriales de signer un pacte pour maîtriser les dépenses et notamment les charges de fonctionnement. Nous étions contre la signature de ce pacte financier mais la majorité départementale a signé. La collectivité s'engage à (réviser) ses charges de fonctionnement, et si ce n'est pas le cas l'Etat diminue les dotations.

Pour l'instant, le Département maîtrise ses charges. L'épargne brute a augmentée. En 2015, elle s'élevait à 19 M€ et en 2020 elle est de 33 M€. La situation financière du Département s'est améliorée malgré les contraintes liées aux restrictions budgétaires et fiscales prises au niveau national.

Les projets pour 2020, il y en a plusieurs qui ont été votés au niveau du budget :

1°) une demande faite par notre groupe qui est le budget participatif et citoyen, comme cela se fait au niveau de la Ville du Mans. Une somme de 210 000 € a été votée pour ce budget participatif. Ce budget servira prioritairement à financer les projets d'investissement et notamment dans le domaine environnemental.

2°) la mise en place d'une mutuelle départementale, dont nous vous avons parlé au moment des vœux. Chaque Sarthois pourra, à partir du 1^{er} mars, souscrire à cette mutuelle de santé solidaire. Les plus fragiles pourront bénéficier d'une couverture complémentaire médicale adaptée, à des tarifs avantageux car cette mutuelle est négociée collectivement.

3°) la création de la Maison Départementale de l'Autonomie : mise en place au 1^{er} juin 2020 ; elle a pour but de regrouper les personnels et les moyens, qui pour l'instant sont séparés sur le territoire.

Ces personnes travaillent sur des sujets connexes, les personnes handicapées et les personnes âgées, il y aura un guichet unique.

4°) l'élaboration du nouveau plan de démographie médicale pour 2021-2023 : on va avoir à travailler là-dessus et notamment sur une somme de 200 000 € qui a été votée pour mettre en place un plan territoire universitaire de santé pour la prise en compte de l'augmentation de l'université. C'est une de nos demandes qui avait été faite pour une participation plus grande du Département pour l'université.

5°) le déploiement du plan numérique dans les collèges : depuis presque 6 ans, tous les collèges ont été câblés par la fibre et en même temps il y a eu le déploiement des ordinateurs et des tablettes dans les collèges. Au début de l'année prochaine, tous les collèges publics sarthois seront équipés numériquement. Après, nous repartirons sur un cycle de renouvellement du matériel et d'amélioration du matériel.

6°) l'enfouissement des lignes électriques : 18 M€ y seront consacrés. Le Département de la Sarthe et celui du Loiret sont les seuls départements propriétaires du réseau électrique.

7°) le déploiement d'un système de surveillance des massifs forestiers (1 M€). Le Mans Métropole participe également à ce déploiement. Ce système est mis en place pour prévenir les incendies sur le territoire sarthois.

8°) les produits circuits courts : le taux s'élève aujourd'hui à plus de 50 % dans les restaurants scolaires. Nous sommes partis de très loin, sur certains collèges il n'y en avait que 10 %, et en 3 ans, un travail énorme a été accompli par les responsables des cuisines des collèges. Le but est d'arriver très vite à 70 % dans tous les collèges.

9°) la création d'un établissement public foncier local : cet établissement permettra aux communes de participer à des projets fonciers et d'équipement. C'est une demande des communes.

10°) 16 M€ sont dédiés à la culture, aux sports, au patrimoine et à l'enseignement supérieur.

11°) la mobilité : 35 M€ vont y être consacrés pour les infrastructures routières, à savoir les créneaux de dépassement sur la RD 357, Route de St Calais, qui est dangereuse et le rond-point de l'Océane. Pour le rond-point de l'Océane, il y a des travaux importants et cela va coûter cher, notamment à cause du retard dû aux intempéries.

M. COUNIL :

Nous ne détaillons pas tout ici ce soir mais vous pourrez consulter le document en votre possession. Cela vous permettra de voir ce que fait le Département de votre argent. 609 M€ dépensés représentent tout de même une somme considérable et il faut comprendre ce qu'il y a derrière.

Il faut constater qu'il y a des choses qui vont véritablement dans le bon sens. De vrais progrès ont été accomplis sur un certain nombre de questions ; c'est vrai en matière d'éducation, de culture, de soutien à certaines actions. Il y a des questions que nous votons sans aucune difficulté parce que cela va dans le bon sens. Il reste des questions pour lesquelles nous considérons que nous ne faisons pas assez ou que nous faisons mal !

Vous avez également en votre possession un communiqué de presse dans lequel nous relatons les points qui sont problématiques :

1°) le soutien à l'Université : le Département dit qu'il n'y a pas assez d'attractivité, nous n'attirons pas assez, les jeunes s'en vont... mais si nous voulons que les jeunes restent, il faut passer par l'Université. Là où le Mans Métropole a augmenté sa participation, le Département l'a plutôt baissée. Ce n'est pas la compétence première du Département mais cela ne va pas dans le bon sens.

2°) la complémentarité voitures – vélos et les voies douces : nous restons persuadés que sur les routes départementales, il ne faut pas faire que des ronds-points mais qu'il faut aussi donner sa place aux vélos. C'est notre cheval de bataille et nous n'allons pas le lâcher. Il faut réfléchir à cette question-là. Le département voit le vélo sur le tourisme. C'est vrai que nous sommes capables de faire de belles

voies vertes qui permettent d'une certaine façon de circuler pour le plaisir, mais il y a aussi les liaisons domicile-travail sur lesquelles il faut travailler.

3°) la mise en place d'une plateforme numérique destinée aux allocataires du RSA : en ce moment nous entendons les entreprises dire qu'elles n'arrivent à trouver des employés, et en face nous avons des gens qui sont au RSA ! Il faudrait mieux mettre en relation les entreprises et les personnes au RSA. Les personnes au RSA n'y sont pas forcément par plaisir ! Des entreprises sont prêtes à former des personnes. Nous considérons donc qu'il faut aller plus loin.

4°) les jeunes agriculteurs avec l'agriculture bio ou raisonnée : là aussi il faut aller plus loin ! Le Département a fait le choix de continuer à soutenir l'agriculture, c'est très bien. Mais comment on accompagne aujourd'hui les agriculteurs qui sont en capacité de transformer leur production en allant vers quelque chose de plus qualitatif et biologique ? Il y a dans notre département environ 500 agriculteurs bio. Il y a là un marché énorme à exploiter.

Mme COZIC-GUILLAUME :

Depuis 2 à 3 ans, nous demandons à chaque budget, qu'il y ait une aide spécifique pour la reconversion des agriculteurs en raisonnée ou en bio. En tant qu'élue et membre de la commission agriculture, j'ai été conviée avec des collègues, par une structure qui s'est mise en place et qui s'appelle « La Maison des Paysans », et c'est le GAB 72 (Groupement des Agriculteurs Biologiques) et Solidarité Paysans qui nous ont invités pour nous montrer une autre manière de fonctionner et sa viabilité. Il faut vraiment aller dans cette direction. Il faut également se dire qu'en Sarthe, les terres produisent plus d'alimentation pour le bétail que pour les humains. Il y a un enjeu écologique et économique. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour y arriver. Il faut accompagner toute cette mouvance.

Pour les circuits courts, le Département est obligé de suivre la loi EGALIM qui a été votée au Parlement et qui dit qu'il faut approvisionner en circuits courts, en produits de qualité, et notamment en produits labellisés. Pour avoir des labels, il faut que les agriculteurs s'ils veulent vendre leur production, rentrent dans les labels et dans ces circuits. Le Département est en train de voir pour des aides.

Concernant la plateforme d'auto partage. C'est le Pays du Mans et le Pôle Métropolitain qui ont mis en place la plateforme Moov'n go. Ce sont des voitures électriques mises à disposition des citoyens. Il faut s'inscrire sur cette plateforme pour pouvoir emprunter, selon des créneaux horaires, ces voitures. Ce que nous demandons c'est une extension de cette plateforme car pour l'instant elle ne fonctionne que sur le Pôle Métropolitain. Nous voudrions qu'elle soit élargie à toute la Sarthe.

M. COUNIL :

La stratégie au Mans est plutôt de développer les transports en commun et de limiter le recours à la voiture. Alors qu'en zone rurale, la situation est différente, le recours à la voiture est plus nécessaire. Le problème au Mans c'est qu'avec l'auto partage, nous risquons de nous planter. L'exemple d'auto lib à Paris, cela n'a pas fonctionné. Au Mans, l'investissement ne serait pas intéressant ; nous avons le vélo à assistance électrique et cela fonctionne très bien.

Le vote du budget a aussi été l'occasion d'une petite passe d'armes dont la presse s'est fait l'écho sur les collèges du canton. Cela faisait plusieurs fois que nous interpellions le Département ; alors que le collège Les Sources et le collège Vauguyon avaient plus d'élèves, la dotation que le Département leur versait avait baissé, et nous trouvions que cela n'était pas correct. Nous avons eu un engagement à faire en sorte qu'il n'y ait pas de baisse du fait de la fermeture du collège Le Ronceray. Je me suis fâché arguant qu'un engagement pris doit être tenu !

Le Président nous a reçus juste après la session nous indiquant qu'il mettait les choses à plat et qu'à la Commission permanente du lendemain, 2 subventions complémentaires de 5 000,00 € seraient présentées au vote.

Isabelle a insisté sur un point qui est la perte totale de l'autonomie financière du Département. Lorsque j'ai été élu conseiller départemental en 1998, et que nous votions le budget, nous décidions de 52 % de nos recettes parce que nous avons des impôts, et que nous pouvions décider de baisser ou

d'augmenter ces impôts. A partir de 2021 nous passons à 0 %. Le département, comme la Région, ne vivra que de ce que l'Etat lui donne, le seul impôt qui reste est la taxe foncière et elle va désormais être pour les communes et les communautés de communes, qui elles vont perdre la taxe d'habitation.

Question : des évolutions sur 5 ans seraient plus significatives ; comment va-t-on réduire les dépenses de fonctionnement avec des recettes qui vont aller en diminuant ?

M. COUNIL : pour le moment, il n'est pas vraiment question de diminution des recettes.

Sur les augmentations des dépenses : sur l'investissement, pas de souci et c'est le moment où il faut investir, car on n'emprunte pour rien. Le 1,5 % des dépenses de fonctionnement : il y a des dépenses de fonctionnement qui sont incompressibles ; ce sont les dépenses de personnels, du fait de ce qu'on appelle le GIVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui fait que tous les ans la masse salariale, avec un effectif constant, va augmenter. En effet, les personnels vieillissent et ils progressent dans une hiérarchie et le salaire peut donc progresser. Globalement les effectifs de personnels n'augmentent pas. Autre coût qui augmente, c'est le prix des carburants et dans le Département il y a beaucoup d'équipes qui utilisent des véhicules. 1,5 % est un bon chiffre d'augmentation des dépenses de fonctionnement, ce sont des dépenses qui sont véritablement maîtrisées, et nous ne pouvons pas critiquer cela.

Question : quelle est votre position sur le retour aux 90 km/h ?

M. COUNIL : Je suis absolument opposé au retour aux 90 km/h ! C'est une mesure de sécurité routière qui s'impose et est nécessaire sur un certain nombre de chose. Il y a un marché de dupe dans cette affaire, à un moment l'Etat décide 80 km/h et les Départements vont pouvoir changer. Sauf que si un accident survient suite au basculement de 80 à 90 km/h, qui va-t-on désigner comme responsable ? Ce sera le Président du Département.

Mme COZIC-GUILLAUME : je fais beaucoup de route tous les jours et je suis la position, que l'on avait votée unanimement lors d'un vœu déposé en juin l'année dernière, en disant que les zones, exemple celui de Le Mans – La Flèche, avec des zones tous les 5 km où l'on passe de 80 à 90, la plupart des automobilistes sont toujours à 90 ! Demain, lors de la Commission permanente, il va y avoir un vote pour repasser, sur les 4 axes qui sont comme de celui de Le Mans - La Flèche, à 90 km/h. Par contre, il y a certaines routes de campagne où il n'est pas possible de rouler à 80 km/h, il faut adapter la vitesse selon la route. Les camions devraient rester à 80 km/h pour permettre aux voitures de les doubler à 90 km/h.

M. COUNIL : Le budget du Département, ce sont des tiroirs que l'on ouvre à un certain moment, et on prend l'argent en fonction de ce que l'on a besoin. Vous avez un autre tableau que l'on a remis et qui représente l'ouverture de ces tiroirs. Ils sont ouverts une fois par mois lors de la commission permanente, où l'on décide des versements de subventions. Sur ce tableau, il est indiqué le montant des subventions versées aux associations avec les détails précis, sur tout ce qui concerne le canton.

Une grosse part de ces subventions va aux collèges, une autre part va aux chantiers d'insertion et une autre part va aux associations culturelles et sportives. Il y a assez peu d'argent pour les communes.

Question : 15 000 € à la société GKN, c'est beaucoup ! pour une société qui redistribue beaucoup d'argent à ses actionnaires... Il faut être vigilant sur les dossiers, et savoir pourquoi on donne !

M. COUNIL : c'est toujours la question de l'aide aux entreprises ; la plupart du temps ces entreprises ont des engagements en termes d'emploi. Il est arrivé que le Département demande à des entreprises de rembourser la somme versée car elles n'avaient pas tenu leur engagement. Cette question de versement aux entreprises fait très souvent débat. Mais ces aides permettent de garder des entreprises sur le territoire.

2°) Le point sur les dossiers du canton

M. COUNIL : Le collège Les Sources : vous avez peut-être pu visiter les collèges tels qu'ils ont été démolis et reconstruits, le collège Henri Lefevre à Arnage et le collège Pierre Gilles de Gennes (Maroc-Huchepie), et c'est une réussite. Le collège Joséphine Baker (Vauguyon) est globalement en bon état mais il y a des travaux complémentaires à effectuer.

Mme COZIC-GUILLAUME : il y a eu des travaux de votés mais qui n'ont toujours pas été réalisés, les travaux de sécurité incendie et à l'étage également les travaux de protection au feu. Les travaux d'accessibilité avec un ascenseur seront mis en place durant cet été. Ce projet avait déjà été évoqué il y a 3 ans. Il y a eu une demande de l'équipe enseignante et de M. le Principal suite à l'arrivée d'environ 100 élèves supplémentaires (dû à la fermeture du collège Le Ronceray), d'aménager un préau plus grand car les élèves sont, quand il pleut, assez serrés et cela peut occasionner des « chammilles ». Le climat n'est donc pas serein. Le Président du Département s'est donc engagé, les études sont lancées pour faire un préau supplémentaire et la cour serait refaite également en même temps. Les sanitaires sont également à refaire, ils sont dans un état de dégradation avancée..... ces travaux devraient être effectués d'ici la fin de l'année scolaire.

M. COUNIL : sur le collège des Sources nous avons obtenu une enveloppe de 4,5 M€ dans le cadre de la fermeture du collège Le Ronceray. Les travaux vont enfin être lancés. Il va également y avoir un changement de nom et il va devenir le collège Bérengère de Navarre. Le collège va avoir un jumelage particulier avec l'Abbaye Royale de l'Epau où il se passe beaucoup de choses intéressantes. Le collège Les Sources aura droit à un accès permanent à l'Abbaye Royale de l'Epau pour tout ce qui s'y passe (places de concert, visite des expositions, ...). Et tout ceci permettra d'amener des travaux sur la musique, la BD, la science, l'histoire. Nous demandons également au Département une petite enveloppe financière – 5 000 € - pour permettre les déplacements qui pourraient se faire plus rapidement en bus qu'en tram.

L'enveloppe de 4,5 M€ de travaux : les couleurs vues sur les croquis ne sont pas choisies au hasard, ce sont les mêmes couleurs que le blason de la Navarre. Le projet consiste en l'amélioration thermique des locaux, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées, la restructuration de tous les locaux pédagogiques et administratifs, la création d'un préau est prévu mais plus dans le fond.

Ce projet concerne tous les bâtiments, aussi bien ceux qui sont visibles que celui dans le fond qui ne sert pas. Réfection de l'électricité, du chauffage, le remplacement des menuiseries qui n'ont jamais été changées et un désamiantage des sols. Sur la restauration, c'est surtout toute la partie technique, qui est très vieillissante, et qui va être refaite, en fait toute la partie cuisine, la laverie et la salle à manger des adultes avec un rafraîchissement de la salle de restauration des élèves.

Ces travaux s'effectueront en site occupé, c'est-à-dire que les élèves et professeurs seront présents, pendant un certain temps il n'y aura plus de cantine et les repas viendront de l'extérieur (cuisine centrale). Les travaux débiteront en juin 2020 pour s'achever en octobre 2021, avec plusieurs phases.

Ce qui va permettre finalement, au terme de notre mandat, d'avoir 4 collèges refaits à neuf sur le canton. Le collège est un peu en perte d'effectif et ce changement de nom, ces travaux permettront de retrouver du public qui a plutôt tendance à fuir. C'est le dernier gros projet du canton en ce qui concerne le Département.

Question : et l'entrée des élèves ?

M. COUNIL : J'ai justement écrit au Président du Département il y a un mois pour dire qu'il fallait que l'on profite de ces travaux pour changer l'entrée. Aujourd'hui l'entrée se situe Rue Edgar Degas, il y a de plus en plus de parents qui amènent les enfants en voiture, et les rues de Vittel, Evian et Contrexéville ne sont pas faites pour supporter cette circulation-là, avec parfois des automobilistes qui ne respectent pas les feux. J'ai donc proposé de mettre l'entrée sur le terrain de sport de la Ville, mais

Mme la Principale y est opposée, car elle dit qu'elle ne verra pas les élèves rentrer ! Je n'abandonne pas cette idée car les élèves, actuellement, sortent directement sur la rue, sans protection et c'est dangereux.

Mme COZIC-GUILLAUME : concernant le plan numérique, le Département attend la fin des travaux pour équiper, et normalement cela sera fait en fin d'année 2020 pour Les Sources.

Je voulais vous reparler du collège Joséphine Baker et de la section qui a ouvert « Art de la Scène » ; pour les personnes présentes à nos vœux, vous avez pu applaudir les prestations de ces élèves. Cette année, ce sont tous les élèves des classes de 5^{ème} qui participent à cette section qui fonctionne très bien. Les élèves sont ravis, et c'est bénéfique pour des élèves en échec scolaire. Le Département soutient cette initiative à hauteur de 5 000 € tout comme la Ville du Mans.

Il se passe de belle chose dans ce collège, il a été créé, dans le cadre du budget participatif de la Ville du Mans, un petit verger avec des arbres fruitiers, des framboisiers. Ce sont des élèves de ce collège qui ont porté ce projet. Il faut valoriser toutes les initiatives qui sont faites dans ces collèges.

Un point route : la RD n° 92 (Route de Ruaudin). Comme tous les ans à chaque budget, la question sur la RD n° 92 est posée pour savoir où nous en sommes des travaux ? Le projet était inscrit au schéma régional des projets (créneaux de dépassement sur la RD n° 357, le rond-point de l'Océane et la restructuration de la RD n° 92 – de Ruaudin jusqu'au rond-point de Leroy-Merlin-). Tout ce qui est inscrit au schéma régional doit être réalisé avant la fin des mandats, en 2021 pour le Département et la Région.

Il reste à peine 1 an et nous avons posé la question pour savoir où nous en étions sur la RD n° 92 ? Les études sont lancées, les travaux devraient commencer avant la fin du mandat, c'est une obligation. Au schéma départemental, il avait été demandé que les travaux soient faits sur la partie à l'intérieur du circuit, c'est-à-dire du rond-point de Family Village jusqu'au carrefour du Frêne (Route de Laigné), mais ce n'est pas ce qui a été retenu au niveau régional. Le Président du Département s'était engagé à ce que cela soit fait à l'intérieur du circuit jusqu'au carrefour du Frêne.

L'argument était de dire qu'avec tous les piétons qui circulent dans ce secteur, il y a urgence à effectuer des travaux. La partie Route de Laigné jusqu'à Family Village, les jours de manifestations sportive, est complètement saturée. Le Président l'a reconnu et s'est engagé à faire les travaux, mais après sur cette partie-là.

Question : qu'en est-il de l'ouverture de Le Mans Resort ? en 2021 ? c'est ce que l'on peut lire dans la presse.

Mme COZIC-GUILLAUME : cela ne se fera pas comme c'est indiqué !

Pour revenir sur la RD n° 92, nous avons aussi demandé au Département à ce que le tronçon qui reste entre le carrefour du Frêne et l'entrée d'Arnage soit fait, et le Président s'y est engagé personnellement.

M. COUNIL : vous évoquez les travaux sur Family Village 2, ceux-ci ont bien commencés. Ils ont eu une autorisation de la Commission Départementale d'Équipement Commercial avec des engagements très précis en termes d'aménagement de voirie. Ils doivent, à leur frais, faire un certain nombre d'aménagements de voirie sur le secteur.

On va reprendre le dossier de façon à faire en sorte que les engagements pris soient tenus. Nous pensons que ces engagements-là ont été oubliés ! Et le groupe qui a eu le contrat pour Family Village 2 (le groupe qui a fait Family Village 1), a vendu son autorisation au groupe Desjouis ; il va donc falloir rappeler à ce dernier que cette autorisation n'est valable que dans le cadre d'un certain nombre d'engagements qui ont été pris en termes d'aménagement (par ex. de rond-point, de réalisation d'un certain nombre de bretelles).

Question : piste cyclable sur Arnage (RD92)

Mme COZIC-GUILLAUME : lorsqu'il en a été question au budget, il a dit qu'il n'était pas prévu du tout que soit réaménagé la RD n° 92 hors de ce qui est prévu au schéma régional, sauf que derrière le Président lui dit non ! Nous nous sommes engagés, ce n'est pas écrit mais j'ai donné ma parole comme quoi l'aménagement allait être fait sur toute la RD n° 92 jusqu'à Arnage.

M. COUNIL : Le Mans Métropole va avoir un projet, celui de relier toutes les villes de la métropole à la Ville du Mans par des pistes cyclables. Où vont-elles passer ? cela n'est pas défini. On va lancer une grande étude pour avoir 10 M€ de travaux pour créer ces pistes qui n'existent pas aujourd'hui. Je ne pense pas qu'elles passeront par la RD n° 92. Ce à quoi il faudrait que nous arrivions, c'est que sur Le Mans Métropole il n'y ait plus de routes départementales. Aujourd'hui sur le Mans, il n'y a plus de route départementale, à part la rocade.

Sur Le Mans Métropole, par endroit c'est Le Mans Métropole qui intervient et par endroit c'est le Département. Les bretelles d'accès à la déviation Sud-Est, certaines sont départementales et d'autres sont de Le Mans Métropole. Ce sont des questions qui sont complexes, il y a derrière cela des histoires de compétences et d'argent.

3°) La répartition des dotations cantonales associatives 2020

Passage en revue des dossiers : après échange, les membres du Conseil cantonal valident la proposition de répartition élaborée par les Conseillers départementaux :

Nom de l'association	Montant
AGAG	600,00 €
AGFEPA	200,00 €
Association cénomane pour le don du sang	247,00 €
Association Les Mille Pattes	150,00 €
Association sportive du collège Henri Lefevre	400,00 €
COCA CORRIDA	500,00 €
Comité de jumelage et d'Echanges Internationaux Groupe Mali	500,00 €
DEPAR	375,00 €
E.P. d'Arnage	1 200,00 €
EEA Django Reinhardt	600,00 €
L'Ablette d'Arnage	150,00 €
Le Jardinier Sarthois	200,00 €
Lire à Arnage	700,00 €
Team Racing Kart d'Arnage	150,00 €
Team RM Cycling	300,00 €
U S Arnage	1 000,00 €
Activités Loisirs des Cheminots du Mans	150,00 €
AFT des Quartiers Sud	200,00 €
AIF du Soleil	500,00 €
Amicale CNL des locataires Ronceray Glonnières	350,00 €
Amis de la Médiathèque Sud	150,00 €
Asso. Culture et Bibliothèque pour tous	150,00 €
Asso. de Solidarité des retraités du Mans	150,00 €
Asso. Mouvement Vie Libre	150,00 €
Asso. les Petits Débrouillards	500,00 €
Asso. Sportive Collège Les Sources	450,00 €
Asso. Sportive Collège Pierre-Gilles de Gennes (Maroc-Huchepie)	450,00 €
Asso. Sportive Collège Joséphine Baker (Vauguyon)	450,00 €
Asso. de quartier Maroc-Pavoine	300,00 €
CARBUR'PERA	400,00 €

Club des Modélistes Ferroviaires du Maine	350,00 €
Club Nautique du Val de Sarthe	300,00 €
Club sportif des Cheminots du Mans	600,00 €
Club sportif des Cheminots du Mans Section Hand	200,00 €
DA CAPO 72	600,00 €
Epicerie Solidaire des quartiers Sud	400,00 €
FSE Collège Les Sources	300,00 €
Gymnastique volontaire Eau Vive	300,00 €
Gymnastique Volontaire L'Orée du Bois	150,00 €
Harmonie des Chemins de Fer	150,00 €
Le Mans Sarthe Vélo	500,00 €
Le Mans Triathlon	250,00 €
Ludothèque Planèt'Jeux	400,00 €
MJC Plaine du Ronceray	1 200,00 €
Pétanque Amicale Club des Sources	300,00 €
Polonia Sarthe	150,00 €
Réseau d'échanges et de services des Quartiers sud	200,00 €
UMCS - Site Quartiers Sud	1 200,00 €
Union Le Mans Sud	700,00 €
Union Sportive des Glonnières	500,00 €
	20 372,00 €

Question : qu'est-ce que l'association Carbur'Péra ?

Mme COZIC-GUILLAUME : Carbur'Péra s'appelait avant Carbur'Emploi. C'est une association qui aide, qui loue des véhicules (voitures, 2 roues) à des personnes qui retrouvent un emploi mais qui n'ont pas de moyen de déplacement pour aller travailler. Cette association s'inscrit dans le cadre de la mobilité et de l'insertion pour le Département.

M. COUNIL : Nous avons présenté l'association lors d'un conseil cantonal au mois de février 2019. L'un des freins dans l'accès à l'emploi, pour certaine personne, c'est l'absence de mobilité. Donc Carbur'Péra intervient de cette manière-là. Les travailleurs sociaux peuvent adresser les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, à Carbur 'Péra qui est financé par le Département, pour prendre en charge ces personnes. Il s'agira donc d'un prêt de vélo, de scooter, voire la location d'une voiture. Il peut également s'agir d'aider des personnes à passer le permis de conduire. C'est à ce titre là que Carbur'Péra a répondu à un appel à projet du Département et a été retenu.

Auparavant, l'entreprise retenue n'était pas une entreprise sarthoise, et il était fait n'importe quoi. Avec Carbur'Péra, il y a un vrai service en face, et si le Département a versé autant c'est que nous sommes pleinement satisfaits du travail accompli.

Péra est la piste d'éducation routière d'Arnage qui a failli disparaître, et les 2 associations ont fusionnées. La piste d'éducation routière d'Arnage reçoit beaucoup de collégiens, de jeunes qui s'initient au vélomoteur pour passer l'ASSR (association de sécurité routière).

Il y a également beaucoup de personnes handicapées et à mobilité réduite. Les personnes handicapées ont accès pour apprendre à conduire des véhicules sans permis. C'est la politique d'insertion.

4°) Questions diverses

Question : Quid du Boulevard nature ?

M. COUNIL : sur le Boulevard nature, l'une des difficultés est qu'il y a des endroits où c'est bouché ! Exemple de la verrue d'Allonnes où le propriétaire ne voulait pas vendre, et à partir du moment où il ne voulait pas vendre, nous ne pouvions pas l'y obliger. Le propriétaire vient de mourir et ses héritiers veulent bien vendre aujourd'hui. Nous allons donc avancer de ce côté mais il y a encore un certain nombre d'endroits où cela n'avance pas à cause de propriétaires qui ne veulent pas vendre. En effet,

globalement pendant le mandat écoulé, nous n'avons pas beaucoup progressé. L'idée lancée aujourd'hui est qu'il y a un technicien spécifique qui a été recruté pour travailler sur ce boulevard nature.

Nous allons lancer 2 opérations : la première portera sur une déclaration d'utilité publique et qui nécessite une enquête publique de façon à pouvoir exproprier les gens ; et la deuxième chose est que dans beaucoup d'endroits ça patine dans la semoule car les acquisitions foncières traînent en longueur. Nous allons faire appel à une société qui va être chargée de rédiger les actes d'acquisitions pour gagner du temps, car il faut maintenant avancer plus vite, et que nous arrivions à lever tous ces freins administratifs. Il reste une vingtaine de kilomètres à aménager, avec de gros points noirs.

Question : les tournées de ramassage des ordures ? ne pourraient-elles pas être réorganisées ?

M. COUNIL : ce n'est pas si simple ! il faudrait réorganiser complètement l'intégralité des tournées et l'intégralité du travail des agents. C'est quelque chose qui demande du temps, nous nous faisons accompagner d'un cabinet spécialisé car nous n'avons pas la ressource en interne pour gérer cela.

L'idée serait de passer plus souvent pour le tri sélectif et donc moins souvent pour les ordures ménagères. C'est quelque chose qui va demander du temps. A partir du moment où le cabinet aura rendu un travail, nous organiserons une rencontre avec les syndicats des personnels.

Nous sommes sur un secteur où lorsque les agents bouchent la Chauvinière, les ordures ne sont plus ramassées, et nous ne pouvons plus le permettre car nous chauffons une partie de la Ville avec les ordures. Nous sommes conscients qu'il faut tout réorganiser, mais nous avons 19 communes et donc beaucoup de camions et beaucoup d'agents. Cela va prendre du temps !

Fait au Mans, le 21 avril 2020



Christophe COUNIL



Isabelle COZIC-GUILLAUME